

Rapport de notre Mission à Athènes concernant la distribution du lait

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen
Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz.
Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 44

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de notre Mission à Athènes concernant la distribution du lait

Le contrôle.

La majorité de nos employés sont occupés par différents contrôles. Ils sont tous réunis sous un chef de bureau de contrôle, qui comprend différents services:

- a) le contrôle des vivres,
- b) le contrôle des enfants inscrits,
- c) le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des centres.

a) *Le contrôle des vivres* se fait sur la base des bulletins de quinzaine. Dans ce bulletin, le centre note journalièrement le mouvement du dépôt; c'est-à-dire il inscrit le nombre des boîtes de lait consommées et le nombre des enfants alimentés. A la fin de chaque quinzaine, le centre note le stock de vivres qui reste au dépôt. La quantité de vivres pour la prochaine quinzaine est calculée sur la base de ce bulletin et la livraison est exécutée trois jours après que le centre nous ait apporté son compte-rendu. Au moyen de ce bulletin, nous sommes à tout moment au courant des quantités de vivres entreposés dans chaque centre.

b) *Le contrôle des enfants* se fait de la façon suivante: Afin qu'un enfant puisse être inscrit sur la liste d'un centre, la mère doit apporter l'acte de naissance de celui-ci ainsi que la carte de vivres de l'enfant et d'elle-même.

Malheureusement ces deux documents n'empêchent pas une inscription de l'enfant dans deux ou plusieurs centres, car les services de l'Etat sont obligés de fournir le nombre d'actes de naissance demandés par les parents, et les individus disposant de plusieurs cartes de vivres ne sont pas rares. Ainsi, si nous mettons notre sceau sur l'une des cartes dans un centre, dans le prochain sera présentée une autre. Nous sommes en lutte permanente contre les doubles inscriptions.

La première mesure prise fut l'établissement d'un fichier dans lequel chaque enfant a deux cartes. A l'occasion de l'inscription d'un enfant au centre de distribution celui-ci nous apporte une fiche comprenant le nom de l'enfant et plusieurs autres données qui le caractérisent. Cette carte est copiée en double: une copie est classée dans un fichier général par ordre alphabétique, et l'autre classée par centre. L'original est rendu au centre après vérification que l'enfant n'est inscrit que dans ce centre.

Au moyen de ce fichier nous avons réduit le nombre d'enfants depuis le mois d'août jusqu'au mois de novembre de 400 seulement. Il nous semblait que tous les cas de doubles inscriptions n'étaient pas atteints. Ainsi nous nous sommes décidés de faire un recensement général. Le but de cette entreprise était de constater l'existence réelle des enfants inscrits et de vérifier leur inscription dans un seul centre. Un mois avant le jour fixé, le recensement fut annoncé dans chaque centre avec l'effet qu'environ 1000 parents rendaient sur-le-champ leur carte de lait.

Le 13 décembre 1942 chaque enfant devait se présenter dans son centre. Le contrôle des enfants était effectué par des équipes spéciales qui étaient tout à fait étrangères au travail du centre. On prenait note de chaque enfant et l'on trempait un de ses petits doigts dans une

couleur forte afin d'éviter que l'enfant puisse se présenter le même jour dans un autre centre. Les enfants malades devaient être annoncés; ils étaient visités à domicile. A ceux qui ne se présentaient pas dans le centre et qui n'étaient pas annoncés comme malades, le lait était coupé dès le lendemain. Ceci nous apportait naturellement un nombre énorme de plaintes. Ce n'est qu'après une investigation exacte que le lait fut octroyé de nouveau à ces enfants.

Des 22'110 enfants que nous avons alimentés au mois de novembre, il nous restait à la fin du mois de décembre 17'372. Les investigations susmentionnées étaient effectuées par un service spécial. Ce service a fait en tout 850 visites à domicile. Le travail que ce nombre de visites représente ne peut être jugé qu'en prenant en considération l'étendue de la ville d'Athènes avec ses faubourgs et la difficulté des communications.

Nous avons continué ce travail jusqu'à aujourd'hui, car nous avons adopté le système de punir individuellement les parents des enfants doublement inscrits. Ceci ne peut se faire qu'après une visite sur place et ainsi après avoir pris connaissance de la situation pécuniaire de ces familles, ou bien nous infligeons à ces parents une amende de 1000 à 100'000 drachmes et nous coupons le lait pour un certain temps, ou bien nous ne demandons qu'une petite amende.

Une difficulté que nous n'avons encore pas pu résoudre est l'élimination des enfants morts. Bien que nous exigeons que les enfants soient présentés une fois par semaine au centre, les mères des enfants morts trouvent souvent moyen de nous présenter un enfant emprunté qui peut être inscrit dans un autre centre. Dernièrement nous avons demandé aux municipalités de nous donner mensuellement une liste des enfants défunts, sur la foi de laquelle nous tenons à jour notre fichier, mais si comme il arrive parfois les parents n'annoncent pas la mort de l'enfant afin de pouvoir garder la carte de pain, nous n'avons aucun moyen d'être informés sur la mort de ces enfants inscrits dans nos centres.

c) *Le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des centres.* Il se trouve avant tout entre les mains des inspectrices. 36 sœurs de la Croix-Rouge hellénique, expérimentées dans notre travail, ont assumé la tâche d'inspecter deux à quatre centres chacune. Ces inspectrices se réunissent tous les 15 jours afin de discuter les difficultés de leurs centres et d'échanger des idées sur leur fonctionnement. Chaque changement fondamental concernant tous les centres est discuté préalablement en séance des inspectrices.

Au bureau de contrôle sont attachés dix inspecteurs rémunérés. Chacun de ces inspecteurs est chargé de contrôler un certain groupe de centres qu'il doit visiter à tour de rôle. Les fonctions de ces employés ne sont pas celles d'un agent de police mais plutôt celles d'un ami expérimenté des dames du centre. En ne choisissant pour ce poste que des jeunes gens de bonne éducation nous sommes arrivés à créer en général une atmosphère de confiance entre les dames des centres et nos inspecteurs.

Après chaque inspection, les inspecteurs rédigent un rapport dans lequel ils mentionnent l'ordre et la propreté du centre, le résultat du contrôle des vivres emmagasinés, la densité des différentes dilutions de lait d'après le galactomètre et des remarques en général sur l'installation et le fonctionnement des centres. Le bureau de direction et les inspectrices prennent connaissance de ce rapport et en cas de besoin des mesures sont prises en conséquence.

Feuilleton

Keir Smith wird krank

Er hörte aufmerksam zu, aber während er zuhörte, schlug er ein bestimmtes Heft auf und blätterte eifrig. Es war, als beschrieb Sybille eine Reise, die Herr Lugard auf einer Karte verfolgte.

«Wie albern von mir, nicht früher daran zu denken», sagte er, als Sybille schwieg. «Haben Sie schon einmal etwas von Papworth gehört, Sybille?»

Der Name war Sybille fremd. Auch Herr Lugard kannte Papworth erst seit einigen Monaten, aber das Leben in dieser Kolonie von Schwindsüchtigen hatte ihn so interessiert, dass er nach Papworth gefahren war und sich die Siedlung angesehen hatte. Bei dieser Gelegenheit hatte er auch den Begründer von Papworth kennen gelernt.

«Was für ein Ort ist das, Herr Lugard?»

Herr Lugard erklärte Sybille die Ziele und Ideale von Papworth. «Papworth ist keine Heilstätte im eigentlichen Sinn. Papworth verfolgt das Ziel, Schwindsüchtige so weit zu fördern, dass sie wieder leben und arbeiten und ihre Familie zu sich nehmen können. Es ist kein Sanatorium für Kranke.»

«Glauben Sie, Herr Lugard, dass, falls Keir wieder gesund wird, er auch dort leben und arbeiten könnte?»

«Ja, selbstredend.»

«Und Jo und ich könnten bei ihm sein?»

«Ja.»

Sybille wurde vor Erregung ganz rot.

«Aber das wäre ja ganz wundervoll. Weshalb hat nur niemand früher daran gedacht? Das war es ja gerade, was meinen Mann tötet, Herr Lugard, das entsetzliche Gefühl, zu nichts mehr nütze zu sein und nie wieder etwas leisten zu können; dieser schreckliche Gedanke, dass andere nicht mit ihm zusammenarbeiten wollen.»

Herr Lugard lächelte.

«Ja, das ist die Tragödie. Der Mann, der Papworth gegründet hat, ist nicht nur Arzt, er besitzt Phantasie, Verständnis, Mut.»

«Vielleicht fühlt er, was auch wir fühlen, Herr Lugard.»

«Ja, wahrscheinlich.»

«Und halten Sie es wirklich für möglich, dass Keir nach Papworth kommt?»

«Ganz bestimmt.»

«Dann dürfen wir ja wieder hoffen, Herr Lugard. Sie wissen gar nicht, was Hoffnung bedeutet. O, doch, Sie wissen es. Würden Sie vielleicht einmal so gut sein und Keir besuchen?»

«Ich komme gleich morgen zu ihm.»

«Und falls — was müssen wir tun —?»

«Ich werde selber nach Papworth fahren und sehen, was sich machen lässt.»

Sybille hätte Herrn Lugard am liebsten die Hände geküsst.